

Avis d'Appel Public à la Concurrence - Procédure Adaptée

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville d'Aubervilliers

Correspondant : M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72, rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : commandepublique@mairie-aubervilliers.fr, adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>

Objet du marché : MISSION DE PROGRAMMATION D'UN GROUPE SCOLAIRE DANS LA ZAC DU FORT D'AUBERVILLIERS.

Lieu d'exécution et de livraison : Territoire de la Ville d'Aubervilliers

Caractéristiques principales :

Le présent marché a pour objet une **mission de programmation d'un groupe scolaire dans la ZAC du Fort d'Aubervilliers.**

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché à tranches en application des articles R2113-4, R2113-5 et R2113-6 du Code de la Commande Publique. Il comprend une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

La tranche ferme (TF) comprend les prestations suivantes :

- Prise de connaissance du dossier et analyse des enjeux et des contraintes ;
- Établissement du préprogramme ;
- Établissement du programme fonctionnel et technique et détaillé.

La tranche optionnelle 1 (TO1) consiste en une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la désignation de l'équipe de Maitrise d'œuvre.

La tranche optionnelle 2 (TO2) consiste en une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études de maîtrise d'œuvre (jusqu'à la validation de la phase APD par le maître d'ouvrage).

Le marché est conclu pour une durée courant de sa date de notification jusqu'à la fin de l'exécution de la dernière tranche optionnelle affermie soit à la validation de la phase APD des études de conception du groupe scolaire.

Le délai d'exécution global de la tranche ferme est de 4 mois à compter de la date de notification du marché (hors période de validation de la maîtrise d'ouvrage).

En cas d'affermissement, la tranche optionnelle 1 est conclue pour une durée courant à compter de la date de notification de l'ordre de service d'affermissement de la tranche jusqu'à la notification du marché de l'équipe de conception.

En cas d'affermissement, la tranche optionnelle 2 est conclue pour une durée courant à compter de la date de notification de l'ordre de service d'affermissement de la tranche jusqu'à la validation de la phase APD des études de conception du groupe scolaire.

Des délais partiels d'exécution sont définis au CCTP /ou dans les ordres de service d'exécution.

Le marché est traité à prix global et forfaitaire et résultant de la Décomposition du prix Global et Forfaitaire figurant à l'Acte d'Engagement.

Le présent marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 et du 1° de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique et de l'article 3 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil municipal le 29 juin 2017.

Il s'agit d'un **marché de services.**

Dispositions particulières :

Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E ; variante obligatoire à l'initiative du pouvoir adjudicateur)

Sans objet.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Fonds publics de la Ville d'Aubervilliers (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché sera attribué soit à un seul opérateur économique, soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

La forme du groupement est libre (solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire).

En application de l'article R2142-21 du Code de la commande publique, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés

Unité monétaire utilisée : l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Les candidats devront remettre les documents suivants :

1. Une **lettre de candidature** (imprimé DC1 téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr> ou DUME ou équivalent), mentionnant la composition du groupement le cas échéant et désignant le mandataire et comportant la déclaration sur l'honneur attestant que le candidat individuel ou chaque membre du groupement ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies que définies aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la Commande publique.
2. **Les renseignements et documents suivant permettant d'évaluer les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat** (le candidat peut utiliser le formulaire Déclaration du candidat - DC2 téléchargeable à l'adresse Internet suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat?language=fr> , ou le DUME pour fournir tout ou partie des renseignements demandés) :
 - Le chiffre d'affaires global et celui relatif prestations objet de la consultation sur les trois derniers exercices disponibles ;
 - Les preuves d'une assurance pour les risques professionnels (attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle) ;
 - La copie du ou des certificats mentionnés au §4.4 le cas échéant ;

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Ainsi, en **cas de groupement**, les déclarations sur l'honneur et renseignements mentionnés au point 2 ci-dessus sont à fournir pour chaque membre du groupement. De même, **en cas de sous-traitance**, ces renseignements seront fournis pour chaque sous-traitant présenté au stade de la candidature et accompagné d'un engagement écrit du sous-traitant de participer à l'exécution du marché.

Si le candidat a déjà fourni à la Ville d'Aubervilliers dans le cadre d'une précédente consultation un ou plusieurs des documents listés au point 2 et que ces derniers sont encore valables, il précise la consultation et les documents concernés et est dispensé de les fournir à nouveau.

Il peut également communiquer au pouvoir adjudicateur les coordonnées d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique auprès duquel il est possible d'obtenir gratuitement tout ou partie de ces informations (en précisant lesquelles). Pour information, un tel espace, nommé coffre-fort électronique existe sur la plateforme de dématérialisation MAXIMILIEN. Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :

L'équipe titulaire devra réunir des compétences en matière de programmation et d'économie de la construction (clairement identifié dans le groupement), avec des références en équipements dédiés à la petite enfance, d'architecture, d'études, de recherche & construction de bâtiments « environnementaux ».

Le candidat devra présenter une capacité minimale équivalente aux qualifications suivantes :

- OPQIBI 0201 : Programmation générale, OPQIBI 0202 : Programmation technique détaillée et OPQIBI 2201 : Évaluation des coûts en phase amont et de programmation ou OPQTECC 1B PROGRAMMATION : 1.3.1 Programmation architecturale et technique (A+B+C+D) :(A+B+C) Programmation dont assistance commission technique concours (hors économie) et (D) Suivi adéquation programme / projet en phases APS et/ou APD.
- OPQTECC 1C AMO SPÉCIALISÉES : 1.4.1 Assistance économique (A+B+C) : (A) Estimation du coût travaux (ET) ; (B) Estimation de l'enveloppe financière prévisionnelle (EFP), (C) Calendrier et échéancier financier prévisionnels du futur projet ; 1.4.3 Assistance à l'analyse économique de la commission technique de concours ; 1.4.4 Assistance suivi économique programme / projet.
- OPQIBI 0106 : AMO en développement durable.

La preuve de cette capacité est apportée soit par la production de la copie du certificat de qualification obtenu et en vigueur, soit par tout moyen de preuve démontrant une capacité équivalente.

Les nomenclatures et les référentiels de qualification sont consultables sur <https://www.opqibi.com/> et <https://www.opqtecc.org/>

- S'ils s'appuient, pour présenter leur candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui leur sont exigés par l'acheteur public. Les candidats doivent également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

En application de l'article R2144-4 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale). Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (article D 8222-5-2° du code du travail) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Ces documents devront être fournis par le candidat, dans un délai de sept (7) jours, à compter de sa réception de la demande par la ville d'Aubervilliers.

Dans le cas où le candidat ne remettrait pas les documents dans le délai imparti son offre sera rejetée. Dans cette hypothèse, le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement plus avantageuse suivante, sous réserve que ce dernier produise les certificats et attestations requises.

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception du DC1 rempli par le mandataire et signé par le(s) cotraitant(s). D'autre part, en cas d'appartenance à un groupe, le candidat est invité à préciser le nom de celui-ci et s'il utilise les moyens de ce dernier.

L'offre devra obligatoirement comporter les documents suivants (**cf détail article 5.1 du Règlement de Consultation (R.C)**) :

1. **Un exemplaire original de l'Acte d'Engagement valant CCAP et de son annexe**, dûment renseignés (joindre un RIB).

En cas de sous-traitance, l'acte d'engagement sera accompagné d'un acte spécial de sous-traitance pour chaque sous-traitant présenté au stade de l'offre.

2. **Un mémoire justificatif comprenant a minima :**

- Une **présentation détaillée des compétences (joindre Curriculum Vitae) et de références des responsables qualifiés proposés pour la mission** et désignés à l'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières.
- Une **note d'appréciation des principaux enjeux** du projet de groupe scolaire (4 pages maximum).
- Une **présentation de la méthodologie mise en œuvre** pour la réalisation de chaque phase de mission et le respect des délais d'exécution.

Le formulaire DC4 de déclaration de sous-traitance est téléchargeable à l'adresse Internet suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Critères d'attribution : L'analyse des offres sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, en fonction des **critères énoncés à l'article 6.2 – Critère de jugement des offres du R.C.**

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 6.2 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats dans les **conditions fixées à l'article 6.3 du R.C.**

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres (finales en cas de négociation).

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 25/05/2020 à 16h30

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : DBMT 05-20

Renseignements complémentaires :

*** Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Montreuil (France) - 7 rue Catherine Puig (au niveau du 206 rue de Paris)
93100 MONTREUIL, téléphone : 01-49-20-20-00, télécopieur : 01-49-20-20-98.

courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

*** Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

Date d'envoi du présent avis à la publication 22/04/2020.